

En guise de sommaire

- Nos travaux se sont poursuivis, à l'exception de la préparation du 34^{ème} Congrès international du CIRIEC qui a dû être différée (p. 2)
- Notre délégué général, Jean-Louis CABRESPINES, nous a fait un compte-rendu de la Rencontre organisée par L'Union Européenne: « L'Économie Sociale au cœur des Transitions » les 12 et 13 février 2024 à Liège (deux jours d'échange, de partage et de convictions) (p. 3 et 4)
- Nadine RICHEZ-BATTESTI, Maîtresse de conférences en économie à l'Université d'Aix- Marseille, membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France, nous a adressé son intervention : « ESS et transition inclusive : vers un nouveau récit fédérateur », prononcée à la Rencontre européenne de l'économie sociale organisée par l'UE à Liège (p. 5 et 6)
- Nous reprenons les libres-propos : de Jean GATEL, ancien Secrétaire d'Etat à l'ESS : « 40 ans de politiques publiques pour le développement de l'ESS », ainsi que les propositions du Conseil économique et social européen « Services publics, Economie sociale et solidaire » (p. 7 à 9)
- Enfin, nous vous proposons des lectures et un agenda de manifestations (p.10 et 11)

Bonne lecture !



Marcel Caballero

Président d'honneur
Directeur de la rédaction

> 34^{ème} Congrès international

Pour des raisons internes et propres à l'UNED (Universidad Estatal a Distancia), l'organisation du 34^{ème} Congrès international du CIRIEC au Costa-Rica est momentanément suspendue et, de ce fait, le congrès ne pourra pas se tenir aux dates initialement prévues (24-26 avril 2024).

De nouvelles dates sont en cours de recherche 2^{ème} quinzaine d'octobre 2024. Elles seront communiquées ultérieurement.

> Les Etudes du Ciriec-France



Le groupe de recherche "Économie collective et territoires", animé par notre Délégué général Jean-Louis CABRESPINES, est chargé d'apporter des réponses à la question :

« Comment, dans la transition économique, sociale, énergétique et environnementale, les

parties prenantes de l'intérêt collectif, acteurs publics

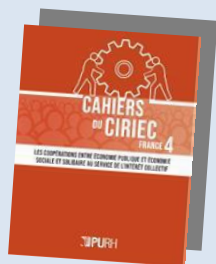
et organisations de l'économie sociale et solidaire, peuvent-elles répondre aux besoins fondamentaux des populations ? ».

Ces travaux sont publiés sous la forme d'ouvrages. Sont parus à ce jour : **Notre Santé, Finances et intérêt général dans les territoires, Eau et énergie : hautes tensions territoriales, Logement : les dynamiques à l'œuvre, Travail, emploi, formation : penser l'interdépendance.**

Notre prochaine parution aura pour thème : **Education : Actions collectives et pratiques territoriales à repenser.**

> Ces ouvrages sont disponibles en version papier ainsi qu'en version électronique sur notre site : www.ciriec-france.org

> Les Cahiers du Ciriec-France



Les **Cahiers du Ciriec-France** ont pour objet la publication d'études à caractère scientifique, dans un format plus léger et avec une diffusion plus régulière que les ouvrages collectifs. Après la sortie, en 2019, du Cahier n°1 sur les « **Autorités de régulation des services publics en France** », en 2020 celle du Cahier n°2 « **Mutations de l'action publique et démocratie : capital, numérique, territoires** », en 2021 celle du Cahier n°3 « **Mutations du monde, enjeux et défis** », document constituant les actes de la conférence des 70 ans du CIRIEC-France organisée le 26 octobre 2020, a été publié en 2022 le Cahier n°4 portant sur

« Les coopérations entre économie publique et ESS au service de l'intérêt collectif ».

Ce Cahier a été actualisé, compte-tenu de l'évolution de ces coopérations.

> Télécharger le document : <https://bit.ly/36IH4HY> > Consulter les Cahiers

Ces Cahiers à vocation académique, sont publiés dans le cadre d'un partenariat avec les Presses Universitaires de Rouen et du Havre (PURH).

> Social Economy News



En décembre dernier, la newsletter du CIRIEC « *Social Economy News* » fêtait les trois ans de sa création à Tolède, capitale européenne de l'économie sociale 2020.

26 numéros ont été publiés dans ses trois versions, française, anglaise et espagnole. Ils ont contribué à faire partager les avancées importantes dans la reconnaissance européenne et mondiale de l'économie sociale par les

organisations et institutions internationales les plus compétentes.

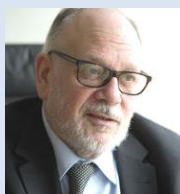
Cette histoire est retracée par José Juan CABEZUELO MENADAS, journaliste, coordinateur de *Social Economy News* et responsable de la communication du CIRIEC-Espagne.

[En savoir plus](#)

> Inscription gratuite à *Social Economy News* : [ICI](#)

La Rencontre européenne : L'Économie Sociale au cœur des Transitions ou deux jours d'échange, de partage et de convictions

Jean-Louis CABRESPINES
Délégué général du CIRIEC-France



Un évènement attendu qui se concrétise : celui de regrouper, au niveau européen les forces de l'économie sociale(1), mais aussi et surtout les décideurs politiques pour arriver à promouvoir l'économie sociale dans toutes ses dimensions, en prenant en compte l'évolution de la société et cette forme d'économie qui, au fil du temps, s'adapte aux contextes nationaux, européens et internationaux.

Durant ces deux jours (lundi 12 et mardi 13 février 2024 à Liège), des acteurs de terrain, des scientifiques, des décideurs politiques et d'autres parties prenantes ont, ainsi pu échanger « autour de modèles économiques innovants, résilients et inspirants pour une Europe plus sociale et plus durable ». Et, disons-le, nous n'avons pas été déçus, tant par les rencontres, exemples et modèles présentés que par le niveau de réflexion et de proposition des représentants de chaque pays ou de chaque secteur d'activité ou entreprise. Nous avons pu constater combien l'économie sociale est au cœur des changements en cours, sur tous les plans : économique, environnemental, social, voire politique (trop peu !). Mais nous avons pu mesurer combien il nous faut rester vigilants pour préserver un modèle économique en évolution, encore fragile car à contrecourant de la conception dominante de l'économie.

La Présidence belge du Conseil de l'Union européenne a fait de l'Économie Sociale une de ses priorités et c'est à ce titre qu'elle a voulu souligner le potentiel de l'économie sociale pour agir dans toutes les transitions « inclusive, verte et numérique ». Ces deux jours ont par conséquent été aussi l'occasion de réunir une Conférence des Ministres européens en charge de l'Économie Sociale, ainsi qu'une réunion du Comité de suivi de la Déclaration de Luxembourg.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les évolutions en cours pour l'économie sociale et particulièrement l'adoption d'une Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'économie sociale et l'Innovation sociale, l'adoption de la Résolution et des conclusions sur le travail décent et l'économie sociale, la résolution des Nations Unies sur l'Économie Sociale et Solidaire ou le plan d'action européen pour l'Économie Sociale, ou encore dernièrement la première recommandation du Conseil de l'UE relative à la mise en place de conditions-cadres pour l'Économie Sociale.

Si politiquement, au niveau européen, il semble qu'il y ait une véritable prise en compte de l'économie sociale, il est plus que jamais nécessaire que tous les acteurs et décideurs puissent se retrouver, échanger, construire ensemble un engagement profond pour promouvoir une économie autrement.

Ces deux journées sont une pierre à l'édifice d'une reconnaissance forte de l'économie sociale. Nous reprendrons donc, ici, des moments forts significatifs des avancées en cours.

L'intervention de **Christie MORREALE**, vice-présidente du gouvernement wallon, ministre de l'emploi, est à ce titre tout à fait significative de l'investissement de gouvernements pour le développement de l'économie sociale comme forme économique à promouvoir car répondant à des besoins essentiels dans le respect de l'humain. Elle souligne, en particulier, qu'il est important de ne pas travailler en silo pour les différentes formes d'entreprises et combien les valeurs et principes de l'économie sociale doivent modifier les conceptions et les actes des autres entreprises. Pour cela, les entreprises de l'économie sociale doivent travailler avec les entreprises classiques. Il faut du dialogue entre les différentes formes d'entreprises.

Nicolas SCHMIT, commissaire européen Emploi et droits sociaux, insiste sur le fait que l'ensemble de l'économie devrait être sociale et environnementale, « ce qui n'est pas le cas ». « Il faut une économie sociale qui occupe le terrain. Il faut faciliter son action, y compris pour le financement. La mise en œuvre du plan pour l'économie sociale doit être soutenue ». Il appelle à maintenir l'élan de l'UE au plan local, national et international.

Plusieurs acteurs, chercheurs, représentants de l'économie sociale ont apporté leurs regards et leurs expériences pour étayer ce besoin de se retrouver, expliciter les travaux à mener, construire ensemble un corpus partagé, ouvrir des pistes pour le présent et l'avenir.

Nous retiendrons particulièrement les interventions de **Nadine RICHEZ-BATTESTI** (voir son intervention dans la présente Lettre) et **d'Alain COHEUR**. Nadine RICHEZ-BATTESTI, après un cadrage précis de ce qu'est l'économie sociale dans toutes ses dimensions et dans son organisation, rappelant ses règles et ses valeurs, souligne que nous sommes face à trois compromis « institutants » faisant de l'action collective les fondements de la coopération : pérennité, justice sociale (égalité, autonomie et participation), création de valeurs encadrées dans le territoire et la proximité et de partage de la valeur négocié (bien différent d'une économie financiarisée et prédatrice). Elle indique que l'économie sociale est potentiellement un vecteur de transition inclusive (sociale, diversité de ces organisations et pratiques démocratiques).

Elle propose alors de mobiliser 3 leviers : - Convertir l'acteur public aux pratiques de l'économie sociale - Faire prendre conscience à l'économie sociale de sa modernité et l'assumer - Faire mouvement.

Elle conclut en disant que « *c'est bien tout l'enjeu de la nécessaire élaboration par l'économie sociale d'un nouveau récit fédérateur pour soutenir la conception des transitions inclusives et leur nécessaire élargissement au vivant* ». Pour sa part, **Alain COHEUR** rappelle que l'économie sociale travaille pour l'ensemble de la société et pour la cohésion sociale de nos sociétés.

Dans nos sociétés, les différentes formes de précarité sont cumulatives pour les personnes et conduisent à une exclusion plus forte. Certaines catégories sont plus touchées : femmes, personnes âgées, chômeurs... Il faut donc une relation entre le secteur public et le secteur privé pour éviter que les situations deviennent dramatiques, il faut travailler sur le long terme. Il est plus que jamais nécessaire de mettre en place une base légale et un cadre fiscal, une administration plus formée, plus connectée, interlocutrice des entreprises de l'économie sociale. Pour cela, il faut de l'accompagnement, s'appuyer sur les territoires et, dans ce cadre, les élus locaux ont un rôle important à jouer.

L'économie sociale a des atouts en fonction du secteur dans lequel elle intervient, soit sur la manière de répondre aux besoins, soit sur les structures porteuses de ces réponses. Elle a des pratiques plus inclusives, a priori. Mais elle ne peut pas le faire toute seule.

Pour mieux vivre ensemble, il faut passer du toujours plus au toujours mieux pour un nouveau vivre ensemble, sortir du modèle de productivité. Il faut entrer dans des logiques plus "servicielles". L'éducation populaire joue un rôle important en la matière.

Les travaux menés en ateliers ont conforté cette nécessaire réflexion ancrée dans la réalité de l'intervention des acteurs de l'économie sociale. Mais il est aussi important de faire reconnaître l'intervention de ces acteurs. Pour cela, l'économie sociale doit se doter d'outils permettant cette reconnaissance, à la fois en sachant « raconter l'histoire et convaincre les non-convaincus », mais aussi en « changeant d'échelle tout en restant ancré et connecté ». Les participants ont partagé leur avis sur ce changement d'échelle qui nécessite de travailler à l'anticipation des actions. Pour eux, le changement d'échelle passe aussi par la recherche de nouvelles activités, en trouvant des personnes ayant les compétences pour le faire : pour développer, il faut diminuer au maximum les incertitudes.



Au terme de ces deux journées, les ministres ou représentants de 5 pays ont fait une présentation de la feuille de route de Liège, qui vient dans le prolongement des travaux engagés antérieurement à Luxembourg. Ce sont 21 pays européens qui ont signé cette feuille de route (nous en présenterons le détail dans un prochain numéro de notre Lettre).

Christie MORREALE (Vice-présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des Femmes de Belgique), **Amparo MERINO SEGOVIAN** (Secrétaire d'État à l'économie sociale d'Espagne), **Ivanka SHALAPATOVA** (Ministre du travail et de la politique sociale de Bulgarie), **Katarzyna NOWAKOWSKA** (Vice-ministre de la famille, du travail et de la politique sociale de Pologne) et **Maxime BADUEL** (Délégué ministériel à l'économie sociale en

France) (2) ont ainsi, respectivement, apporté un éclairage sur les résolutions signées :

- L'économie sociale bénéficie d'une reconnaissance internationale. L'état de chaque pays peut jouer un rôle en soutenant des dynamiques fortes dans l'économie sociale, notamment dans les circuits courts.

- L'économie sociale est portée par des valeurs, profondément politique elle est présente dans tous les secteurs d'activités.

- Le sommet de Liège a permis de souligner que nous avons besoin de favoriser l'engagement, de faire société, de démocratie économique face à la montée des extrémismes

- L'économie sociale a le pouvoir d'élargir et transformer l'économie traditionnelle. La force de l'économie sociale est sa gouvernance démocratique.

L'économie sociale n'est pas une économie sparadrapp, elle est vertueuse. Elle apporte des solutions aux transitions.

- Les pays signataires de la feuille de route européenne ont pris plusieurs engagements. Le texte comprend 25 recommandations engageant le pays signataires et l'Union européenne. Les signataires veulent faire de l'économie sociale un pilier du développement de l'économie européenne.

- La feuille de route permet de voir comment tenir les 25 objectifs.

- Ces recommandations comprennent 3 axes :

→ Reconnaître l'économie sociale dans les droits nationaux et européens

→ Renforcer les financements, faire des investissements dans l'économie sociale, « jouer dans la cour des grands »

→ Faire de l'économie sociale le moteur qui contribuera à faire de l'Europe la plus grande puissance économique et sociale et écologique

- Cette feuille de route permettra de partager un projet commun dans 21 pays. Elle favorisera la reconnaissance mutuelle des structures, permettra l'ouverture à tous les dispositifs pour les structures de l'économie sociale, cela pourrait passer par une réforme d'exemption pour toutes les catégories, encourager l'innovation sociale et l'entrepreneuriat social.

- Il convient de développer les services d'intérêt économique général (Sieg) et les services d'intérêt général (Sig).

- Il convient également de promouvoir et développer une économie de la coopération, de l'innovation sociale, des solutions du quotidien par et pour les citoyens.

- Pour cela doit être mise en place une triple stratégie :

→ Développer des activités résilientes

→ Favoriser l'accès de l'économie sociale au droit commun ou l'accès à des dispositifs innovants

→ Développer et promouvoir ce mode d'entreprendre

Pour conclure, il est indiqué que l'économie sociale est un exemple de démocratie et d'économie. Elle est un modèle féministe qui promeut l'inclusion, elle est la preuve de faire différemment et mieux. Il est demandé d'intégrer les orientations de l'économie sociale dans les orientations de la prochaine Commission européenne, d'élaborer et de soutenir des outils statistiques adaptés à l'économie sociale qui permettent de prendre des décisions basées sur des faits. Il faut promouvoir l'accès au marché pour les entreprises de l'ESS. Pour cela, il est nécessaire d'avoir un commissaire responsable de l'économie sociale avec un calendrier clair pour le développement de l'économie sociale.

À 4 mois des élections européennes, la résolution de Liège est un appel dans le cadre de ces élections. Les prochains responsables auront à poursuivre les travaux en faveur de l'économie sociale. Elle est le pilier de la reconstruction européenne. Être pro-européen est inciter à transformer l'Europe.

(1) Rappelons que le terme ESS est peu usité au plan européen et que c'est « l'économie sociale » qui est privilégiée. Nous utiliserons donc ce terme.

(2) On peut lire l'interview de Maxime BADUEL, publié le 30 janvier 2024, qui trace sa feuille de route pour la France

<https://www.carenews.com/carenews-pro/news/maxime-baduel-nous-souhaitons-rendre-l-economie-sociale-et-solidaire-plus-visible>

ESS et transition inclusive : vers un nouveau récit fédérateur

Nadine RICHEZ-BATTESTI

Maîtresse de conférences en économie Université d'Aix-Marseille

Co-présidente de l'ADDES

Membre du Conseil d'orientation du CIRIEC-France

(Intervention prononcée à la Rencontre européenne de l'économie sociale organisée par l'Union Européenne sous présidence belge, à Liège - 12 février 2024)



Merci aux organisatrices et organisateurs. Merci aux services de support dont un certain nombre d'entre eux sont des acteurs de l'ESS. Je suis très honorée de cette invitation, d'autant que la Belgique a su se doter de belles équipes de recherche en économie sociale, qui rayonnent à l'échelle européenne et internationale.

Mon propos : La transition inclusive, une remarquable opportunité de faire de l'ESS le fondement d'un nouveau récit fédérateur et, en reprenant la formule de Jérôme SADDIER, la norme de l'économie de demain.

Le plan de mon intervention :

- I - Les transitions, inclusives
- II - L'ESS au cœur de 3 compromis
- III - L'ESS comme promesse d'une transition inclusive ?

I - La question des transitions

Pour offrir une planète vivable à nos enfants, pour garantir son habitabilité, pour préserver la diversité du vivant, nous devons réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, ce qui suppose des transformations radicales des comportements individuels et collectifs, des modes de fonctionnement des entreprises. Cela suppose aussi d'adopter une vision systémique et Holistique : on ne peut plus penser l'économique, le social et l'environnemental de façon isolé, dans des tuyaux, on ne peut plus penser l'humain sans prendre en compte ses interactions avec son environnement et donc le vivant et la nature, sans prendre en compte l'ensemble des externalités que son activité génère. En d'autres termes, à l'ère de l'anthropocène la transition écologique est forcément sociale et politique. Sociale au sens des inégalités qu'elle exacerbe, mais aussi de l'enjeu de son acceptabilité (cf. la crise agricole) et politique au sens des choix relatifs au vivre ensemble, au modèle de société dans lequel nous souhaitons vivre, à la place accordée à la démocratie dans les prises de décisions. Dans cette perspective, la question du caractère inclusif de la transition, ou encore d'une transition juste un (Cf rapport récent Pour la solidarité) devient centrale. Et, avec elle, la question de comment agir.

L'urgence des transitions rebat les cartes, redistribue les questionnements. On ne peut traiter des transitions, de l'orientation vers une économie plus verte, sans intégrer la question des inégalités, dans ses différentes dimensions (pauvreté, égalité femmes hommes, travail décent...) et sans prendre en compte l'ensemble du vivant. Plus largement, les enjeux des transitions nous amènent à réfléchir à comment dépasser un modèle industriel et financier orienté vers la recherche du « toujours plus », tel qu'il a fonctionné dans les deux derniers siècles, pour poser les bases d'une alternative qui ne peut se limiter à la seule réponse de grappes d'innovations technologiques salvatrices. Dès lors comment bifurquer ?

Qu'entend-t-on plus précisément par transition inclusive ?

Nous considérons la dimension inclusive des transitions selon 3 composantes :

Elle vise à répondre au risque d'exclusion sociale et s'inscrit dans une perspective de contribution à plus de justice sociale qui pourrait s'élargir à une inclusion de l'ensemble des formes du vivant, pas seulement en réparant mais en adoptant des comportements intégrateurs. Elle exprime aussi le choix d'accueillir une diversité d'organisations productives et d'en organiser la cohabitation. Elle exprime enfin une dimension démocratique et de participation de l'ensemble des acteurs comme processus du faire ensemble.

La transition inclusive comme processus a donc une dimension relationnelle - d'interaction entre égaux - organisationnelle, d'acceptation de la diversité entrepreneuriale - et institutionnelle autour des valeurs de la démocratie pour construire le vivre ensemble.

II Dès lors quelle place pour l'ESS dans cette transition inclusive ?

Nous allons montrer que l'ESS coche les 3 cases de ce que nous appelons transition inclusive (inclusion sociale, diversité des organisations, contribution à la démocratie). Au-delà nous considérons la transition comme une remarquable opportunité pour faire de l'ESS, la norme de l'économie de demain.

Qu'est-ce que l'économie sociale (cadre général)

L'Économie sociale est un mode d'entreprendre original et singulier qui s'inscrit dans une conception de l'économie plurielle, au côté du marché et de l'Etat. Elle participe d'un encastrement de l'économie dans la société, en ce sens que le projet économique est au service des hommes et des femmes qui l'impulsent et plus largement du territoire au sein duquel ils agissent. Il s'agit bien de produire des biens pour produire des liens dans le cadre d'une production conjointe volontaire, il s'agit aussi de penser le travail au delà du seul travail salarié pour le combiner avec l'engagement, pointant l'importance du sens accordé à l'activité.

De ces différents points de vue, l'ESS est à la fois un mode d'entreprendre et de faire société

- largement présent dans toute l'Europe, et au cœur des territoires locaux
- dans une diversité de formes organisationnelles, associations, coopératives, mutuelles fondations, entreprises sociales
- concerne l'ensemble des secteurs de l'économie,
 - et tout particulièrement le champs des services, dans la mise en œuvre d'une économie du prendre soin, du care, qui met la solidarité au cœur : une dimension de réparation directement orientée vers l'inclusion (Wises) mais aussi de transformation sociale (accès à la santé, accompagnement à l'entrepreneuriat pour tous, émergence de l'entrepreneuriat salarié) On identifie ici la dimension anthropogénétique de l'ESS : (Boyer, 2022) qui vient soutenir l'engagement dans les transitions
 - dans des manières renouvelées (décentralisée, démocratique) de produire des biens tels que l'électricité,
 - un engagement de longue date dans la protection de l'environnement,

• au cœur d'innovations sociales : des premières formes de protection sociale, en passant par la finance solidaire, les circuits courts, l'aide à domicile, l'éducation populaire, les coopératives d'activité et d'emploi, les coopératives multi parties prenantes... On y retrouve l'importance accordée au projet d'émancipation, en rupture avec une économie financiarisée, déterritorialisée et prédatrice. Ces innovations sociales concernent aussi les méthodes : participation des usagers à la production du service, conception du service orienté usages, qui font aujourd'hui l'objet d'une appropriation croissante.

Certaines de ces innovations ont été institutionnalisées et l'on a parfois oublié que l'ESS en avait été le moteur, portées par des mouvements sociaux qui ont contribué à les légitimer.

Caractérisons maintenant, de façon plus précise, le modèle d'affaire de l'ESS

• **Cette ESS s'appuie sur un ensemble de règles** (dispositif institutionnel de nature politique)

- Acapitalisme : Propriété collective, débat sur le partage de la valeur et son affectation qui soutient l'investissement et la rémunération du travail, lucrativité limitée

- Gouvernance : démocratique, partagée, au service du progrès social, apprentissages du débat

- Double qualité : usager et administrateur, salarié et détenteur de part sociale... : vision holistique de l'activité

- Inter coopération : solidarité de proximité entre organisations engagées dans les mêmes valeurs

• **Ces règles s'incarnent dans des pratiques** lors de l'activité productive qui viennent nourrir de façon articulée un projet économique productif et un projet social

- du point de vue du travail plus d'égalité salariale et plus d'autonomie dans le travail ou l'activité

- du point de vue du capital, le principe d'un capital patient, sobrement investi dans des activités débattues en commun, favorise la pérennité de l'entreprise

- du point de vue de la territorialisation : la contribution à des chaînes locales de valeurs, avec des processus d'intégration horizontale et ancrage local, en support de la relocalisation, je pense ici par exemple à des coopérations horizontales inter organisationnelles telles que celle portées en France par les Licoornes... ou encore aux développements de clusters d'innovation sociale et écologique

On est donc en présence d'un modèle d'affaire caractérisé par trois compromis (au sens d'échange de promesse, de résultat d'une négociation pour arriver à une solution commune) instituants qui résultent de stratégies de mise en débat, d'acceptation des controverses dans une démocratie du quotidien et qui fait de l'action collective les fondements de la coopération :

* pérennité : inscrit dans le temps long et la durabilité (stratégie de profit soutenable, sobriété dans l'usage des ressources)

* de justice sociale (égalité, autonomie et participation)

* de création de valeurs encadrées dans le territoire et la proximité et de partage de la valeur négociée (bien différent d'une économie financiarisée et prédatrice)

L'ESS est donc potentiellement un vecteur de transition inclusive (sociale, diversité de ces organisations et pratiques démocratiques)

III L'ESS comme promesse d'une transition inclusive

Ces 3 compromis et l'importance accordée à la mise en débat sont autant de promesse du rôle moteur de l'ESS dans un processus de transition inclusive.

Mais cette promesse pour devenir réalité doit dépasser 3 écueils et mobiliser 3 leviers :

- Réinventer **des circuits de financement**, Mobiliser des ressources financières pour soutenir le financement de l'investissement nécessaires aux transitions

- Renforcer la **connaissance de l'ESS** au titre de sa contribution à la richesse (comptes satellites, contribution de l'ESS à la VA, contribution à des coûts évités...) et pas seulement du nombre d'entreprises ou d'emplois. Parce compte ce qui compte. Se compter, mais aussi se raconter : **un écueil de connaissance.**

- **Remettre le travail à l'ouvrage** : qualité du travail, égalité femmes hommes... : l'exigence en direction des usagers dépasse parfois l'attention accordée aux salariés ou aux bénévoles. L'ES ne peut faire l'économie de la qualité du travail

Et s'appuyer sur 3 leviers

C'est pour partie au titre de sa contribution à un entrepreneuriat plus inclusif et plus durable que cette ES fait d'ores et déjà l'objet d'une reconnaissance à l'échelle internationale tant par le BIT que l'OCDE et plus récemment les Nations Unies. C'est la même inspiration qui s'exprime à l'échelle européenne avec l'adoption en décembre 2021 du premier plan d'action pour une économie sociale et de la reconnaissance de l'ESS en tant que l'un des 14 écosystèmes industriels pour la relance durable de l'UE.

Ces initiatives pourraient contribuer à légitimer la mise sur agenda de l'ESS dans les politiques publiques nationales et infranationales et leur rôle dans les transitions (sociales et écologiques), dans les transitions justes.

• Il y a dans ce lien avec les politiques publiques un premier levier : encore aujourd'hui les politiques publiques restent peu engagées en direction de l'ESS, par méconnaissance, ou du fait de la prédominance d'un imaginaire néolibéral marqué par la croyance dans les vertus de l'entreprise capitaliste. Et quand elle intègre l'ESS, c'est pour la soumettre à des procédures de mises en concurrence... **Il importe de convertir l'acteur public aux pratiques de l'ESS**

• Le second levier s'appuie sur la **prise de conscience par l'ESS de sa modernité et de l'assumer** : par ses valeurs et ses pratiques, par ses raisons d'agir elle est au cœur des priorités de la société, et c'est normal puisqu'elle en est l'émanation. Elle est dès son origine inspirante d'une forme particulière de RSE, ou encore d'une participation des salariés dans l'entreprise, de méthodes participatives, de processus de coopération, elle dépasse la raison d'être pour afficher sa raison d'agir. Plus que de pointer les formes de récupération ou de dénaturation de ces innovations, elle pourrait en promouvoir les spécificités et favoriser leur légitimation

• Enfin le 3^{ème} levier est politique : il porte sur **faire mouvement**. La contribution de l'ESS à un modèle économique et social plus juste et son potentiel de transformation reste souvent peu connu, voire "invisibilisé" en l'absence d'un vrai portage politique par les acteurs eux-mêmes à différentes échelles territoriales européenne, nationale et locale. L'enjeu est bien de nouer des alliances (avec le monde syndical, et les forces sociales sur les territoires) et de faire mouvement pour que les capacités transformatrices de l'ESS deviennent instituantes.

C'est bien tout l'enjeu de la nécessaire élaboration par l'ESS d'un nouveau récit fédérateur pour soutenir la conception des transitions inclusives et leur nécessaire élargissement au vivant. Je vous remercie.

40 ans de politiques publiques pour le développement de l'ESS

Jean GATEL, ancien secrétaire d'Etat à l'Economie sociale



Il me paraît opportun, alors que va s'ouvrir l'évaluation de la loi cadre du 31/07/2014, dix ans après sa publication, d'élargir le champ de la recherche dès le moment où l'Economie Sociale puis l'Economie Sociale et Solidaire sont rentrées dans le champ des politiques publiques.

Jusqu'en 1977/78 l'économie sociale n'existe pas. Sous ce concept, font partie du champ économique et social les 3 familles historiques (mutuelles, coopératives, associations) mais de façon très distincte. C'est dans les années 70/80 que s'opèrent entre ces 3 composantes des rapprochements du fait de la volonté de quelques dirigeants éclairés de réunir sous le même vocable des entreprises animées par les mêmes valeurs de solidarité, de démocratie et le primat du bien commun sur l'intérêt personnel. En 1979 est élaborée une charte du CLAMCA (Comité de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives) qui préfigure les règles et valeurs qui vont qualifier les entreprises de ce qui n'est que l'économie sociale. Le grand tournant se situe en 1981 et l'élection de F. MITTERRAND et la nomination à Matignon de P. MAUROY, militant engagé dans l'éducation populaire. Il crée une délégation interministérielle à l'économie sociale, équipe de mission et de militantisme. Pour la première fois le concept Economie Sociale entre dans le vocabulaire institutionnel. Il entre aussi dans le vocabulaire financier avec la création de l'Institut de Développement de l'Economie Sociale, fonds participatif. En juillet 1983 est votée la première loi sur l'ES : elle concerne la création de coopératives artisanales. Nouvelle avancée en août 1984 lorsque le président MITTERRAND demande au nouveau premier ministre L. FABIUS de créer *ex nihilo* le premier Secrétariat d'Etat chargé de l'Economie sociale et aussi du développement local. Ce Secrétariat d'Etat est directement rattaché au premier ministre. J'en ai assumé la responsabilité. À son actif : le renforcement des liens entre les 3 familles de l'ES, en particulier par la création d'un conseil supérieur de l'ES, la modernisation et l'adaptation des législations concernant telle ou telle famille de l'ES : Code de la Mutualité 1985, réforme du capital des SCOP 1985, création du Titre Associatif 1985, création des Unions d'Economie Sociale, et avis sur tous les textes de loi touchant aux entreprises du secteur. Cela, dans un contexte de mutations profondes qui affectent cruellement le secteur, en particulier la disparition de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs, fleuron de l'ESS, et de la Verrerie Ouvrière d'Albi, créée par Jean JAURÈS à Albi. C'est durant cette période que sont réalisées d'autres avancées importantes pour la suite : nécessité dans tous les contrats de plan Etat Régions d'un volet concernant l'ES, réflexions sur le rôle économique des Associations et surtout rapprochement entre politiques liées à l'ES et celles liées au développement territorial ou local. Pour la première fois en France, les politiques économiques et de l'emploi peuvent être définies au niveau local : création des Comités de Bassins d'emploi, lancement de 40 Opérations de Développement locales partenariales tentant de faire travailler sur un projet endogène de territoire, différents acteurs : Economie Sociale, entreprises publiques et privées, Etat et Collectivités territoriales : Villes, Départements, Régions. Enfin des conventions pluri annuelles de développement sont signées entre le ministère et les grands réseaux de l'ES, en particulier la Confédération Générale des Sociétés Coopératives de Production ou avec les Coopératives de marins pêcheurs et tous les grands réseaux du développement local dont l'Association Nationale de Développement et des Pays. Cette période montre bien l'importance fondamentale pour les acteurs de l'économie sociale d'être accompagnés dans leur croissance par des politiques publiques de soutien financier, d'accompagnement, de partenariat sans jamais tomber dans les diktats de l'Etat mais en Co construction avec lui. Sans exagérer le rôle de ce ministère on peut dire qu'il a permis l'envol de l'ES en particulier en matière d'emplois, de crédibilisation du secteur qui sort de sa marginalisation et peut s'affirmer comme un troisième pilier du développement économique et social à côté du secteur public et du secteur privé comme le reconnaît le Président MITTERRAND dans un discours fondateur en 1982. C'est sans doute dans le domaine de la bataille des idées sur le modèle entrepreneurial que le rôle du SEES a été le plus pertinent.

L'alternance politique redonnant le pouvoir à une droite conservatrice et totalement libérale sur le plan économique va durablement casser ce partenariat entre l'ES et les pouvoirs publics : les conventions pluri annuelles sont supprimées, mettant nombre d'acteurs dans la précarité financière.

Le modèle néo libéral triomphant partout dans le monde ne peut supporter que l'on puisse contester le profit comme moteur de croissance et l'entreprise capitaliste comme modèle unique dans la création de richesses. De même la démocratie à l'intérieur de l'entreprise est inenvisageable pour la classe sociale dominante. Par conséquent elle rejette toutes les politiques mises en œuvre depuis 1981. C'est bien de guerre idéologique qu'il s'agit. Il faut attendre le deuxième septennat du Président MITTERRAND pour que l'économie sociale retrouve un appui des pouvoirs publics en particulier grâce à M. ROCARD, premier ministre, très impliqué dans les réseaux de l'ES et spécialiste convaincu de sa pertinence comme de celle du développement local. Cependant le bilan de cette période 1988/93 est maigre en termes d'avancées significatives. Il faut attendre le gouvernement de L. JOSPIN (2000 2002) pour assister à un changement fondamental en terme de sémantique : le secrétariat d'état chargé de l'Economie Sociale devient celui de l'économie solidaire. Il ne s'agit pas seulement d'un changement sémantique mais bien d'un changement dans l'approche de l'économie sociale. On passe d'une approche purement juridique à une approche par projets, certes la plupart du temps portés par des entreprises de l'ES juridiquement parlant, mais l'éclairage est mis sur la pertinence du projet plutôt que par son mode juridique de création.

Ce changement d'appellation va déclencher parmi les acteurs de l'économie sociale une véritable querelle entre les grandes structures de l'ES (Mutuelles, grandes Coopératives, fédérations d'associations) et les acteurs de terrain qui ont toujours consi-

déré qu'ils étaient les mal aimés des grandes entreprises de l'ES en particulier des grandes banques coopératives (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banques Populaires) ou des puissantes Mutuelles de Prévoyance (FNMF) ou d'Assurances à caractère mutuel. Derrière ce débat sur les mots c'est toute l'essence de l'ES qui est en question par rapport à sa proximité ou non des acteurs de terrain et d'une certaine façon sur sa capacité à répondre aux nouveaux besoins exprimés par la société en particulier sur la gestion des nouveaux enjeux sociaux : services à la personne, insertion des publics en difficulté, défis liés à la protection de l'environnement, luttes contre les discriminations sexuelles ou sociales. Cette querelle est d'autant plus vive que les Chambres Régionales de l'Economie Sociale s'en emparent avec vivacité. En fin de compte une synthèse sera trouvée sous le concept connu actuellement et universellement : ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

Les années 2000 sont un tournant dans l'économie mondiale avec le triomphe des accords de libre-échange et la financiarisation, jusqu' à l'extrême, de la production. Période de triomphe pour les entreprises multinationales qui poussent à une concurrence effroyable entre couts salariaux et expliquent les « déménagements de pans entiers des industries du Nord, d'abord vers les pays du Maghreb puis vers la Chine et l'Asie où l'on peut payer les salariés pour une misère. Le capitalisme mondialisé fait reculer les limites du marché en repoussant toutes les frontières et imposant un mode de vie standardisé partout : automobile, téléphonie mobile, produits textiles uniformisés avec à la clé une production de masse dévastatrice pour l'environnement et la destruction progressive du vivant.

Ce modèle productiviste s'impose ou est imposé par tous les moyens médiatiques, politiques, idéologiques. C'est le règne du « There is no alternative » de M. TATCHER et R. REAGAN. L'Union Européenne est grandement complice de cette évolution et les diktats européens mettent à mal les services publics et les entreprises relevant d'un autre modèle que le dominant. L'ESS devient une machine à réparer les dégâts de ce modèle de développement suicidaire, sans aucune prise de conscience du long terme. Les pays sociaux-démocrates sont emportés par le mouvement et partout l'Etat providence et les mécanismes de répartition reculent. L'ESS se développe sur ces ruines, tentant d'agir pour éviter le pire : création des structures d'insertion par l'économique, associations devenant délégataires de service publics et sous l'emprise des donneurs d'ordre dans toute la sphère du social et médico-social. Les gouvernements de J.CHIRAC, N.SARKHOZY, sont dans la même continuité idéologique. L'ESS continue paradoxalement à créer des emplois et ce, même dans les crises conjoncturelles type 2008, car la société malade « de l'exploitation des hommes et de la nature » (définition de MARX du capitalisme) secrète de nouveaux besoins auxquels ni l'Etat, ni le Marché ne peuvent ou ne veulent répondre : services à la personne, lutte contre inégalités et exclusions, batailles environnementales, besoins de formation... Les associations continuent à créer des emplois malgré toutes les difficultés rencontrées : manque de financements, fiscalité non adaptée, procédures d'appels à projets désastreuses pour certaines associations de proximité, décideurs publics souvent incompetents, désengagement de l'état faiblement compensé par les politiques volontaristes de certaines collectivités : Régions, Départements, Communes. Nous sommes dans une ESS de la réparation et cette fonction perdure aujourd'hui. Tous les nouveaux chantiers sociaux et sociétaux voient les associations en première ligne ; nous l'avons vu récemment avec la crise du COVID où, sans elles, le tissu social se serait gravement déchiré ; présentes dans la proximité, elles ont assuré l'aide alimentaire, les soins, maintenu le lien social. Ceci explique les chiffres en constante évolution : 2M2 salariés essentiellement dans les activités sociales, Medico sociales. Face aux bouleversements rapides de la société, leur capacité d'adaptation et d'innovation est évidente dans le domaine alimentaire : circuits courts, traitement des déchets, combats écologiques, nouvelles énergies, tourisme durable. Leur présence dans des quartiers dits difficiles permet l'insertion de personnes vulnérables : animation, luttes contre les trafics de toute sorte, prévention, lutte contre toutes les formes d'exclusion, accompagnement de personnes vulnérables. Cette ESS de réparation n'est pas que le fruit du mouvement associatif : les coopératives (SCOP et SCIC), les mutuelles sont aussi présentes dans les territoires pour relever les défis, créer, innover. C'est dans les territoires que s'affirme la vitalité des entreprises de l'ESS grâce aux valeurs qu'elles portent : primat de l'intérêt général, non lucrativité, gouvernance partagée, citoyenneté, démocratie. Elles essaient d'être aussi des entreprises de la transformation orientant l'économie dans d'autres directions conformes à l'intérêt général, respectueuses de la nature et du vivant, imprimant de nouvelles façons de consommer, de produire et d'échanger, loin de la consommation à outrance et donc du productivisme.

F. HOLLANDE est le deuxième président socialiste de la 5 République après F. MITTERRAND. Une nouvelle fois le changement politique interfère sur le développement des entreprises de l'ESS. Benoît.HAMON est nommé ministre délégué à l'ESS au sein du ministère de l'économie et la France se dote enfin d'un cadre juridique net, clair et précis par le biais de la Loi Cadre du 31 juillet 2014. En cela, la France suit l'exemple de l'Espagne, du Portugal et de certains pays d'Amérique du Sud. L'ESS sort du flou dans lequel nombre de responsables politiques et économiques voulaient enfermer cette « autre économie ». Elle définit le périmètre du secteur : Mutuelles de Prévoyance et d'Assurance, Coopératives dans tout le champ de leurs activités : agricoles, de production, de consommation, de transport, d'emploi, d'artisans, de marins pêcheurs de commerçants ou d'activités bancaires, Associations ayant une fonction économique, actifs et salariés, dans tous les champs du social, de la formation, de l'éducation, du tourisme, du sport, de la culture, de l'environnement. Mais cette loi ouvre le champ de l'ESS à des sociétés commerciales, SARL ou SAS, à condition qu'elles adoptent les principes historiques de l'ESS : primat de l'intérêt collectif, solidarité, écologie, gouvernance partagée, citoyenneté économique. Un label « Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale » les distinguera des autres entreprises commerciales ; elles doivent aussi accepter une lucrativité partagée. Cette loi marque un tournant dans l'histoire de l'ESS française : elle a désormais un statut juridique, indispensable dans un état de droit. La définition portée par la loi française servira de référence à d'autres textes importants comme celui adopté par l'ONU dans une résolution de 2023, demandant aux pays membres de lier ESS et développement durable. L'Organisation Internationale du Travail fera de même et désormais l'Union européenne demande aux pays membres de mettre en place des politiques publiques valorisant ce modèle d'entreprises. La loi de 2014 a d'autres vertus en particulier celle de lier entreprises de l'économie sociales et politiques de développement local en appuyant la création de Pôles Territoriaux de Développement Economique. Enfin la loi répond à certaines rectifications législatives demandées par les 3 familles « Historiques ». Ce texte a créé beaucoup de débats en particulier venant de responsables inquiets de voir apparaître dans le champ de l'ESS des entreprises « ordinaires » avec la crainte de voir se banaliser cette façon d'entreprendre autrement. A cette crainte les entrepreneurs sociaux plaident pour le primat du projet économique porté par l'entreprise plutôt que la référence à un statut qui dans son application peut être très éloigné des valeurs originelles. Il est bien vrai que beaucoup de grandes entreprises de l'ESS (Mutuelles, Coopératives Bancaires) ont parfois des fonctionnements internes calqués sur les pires managements des entreprises capitalistes.

La loi de 1984 sera soumise à évaluation dès 2024 et nombres d'analyses ont déjà été produites en particulier par le Conseil Economique Social et Environnemental qui a déjà réalisé un travail d'observation poussé sur les modalités d'application de la loi. Le problème posé par l'Entrepreneuriat social dans son absence de définition claire est de nouveau au centre des débats comme il l'est dans nombre de pays ayant mis en place des politiques publiques pour développer le secteur de l'ESS et en premier lieu le Maroc et la Tunisie. C'est accorder beaucoup d'intérêt à un tout petit nombre d'entreprises, à peine 1000 semble-t-il en France. La loi de 2014 a fait naître de grandes espérances en France...Mais, comme souvent, les actes n'ont pas suivi et le manque de moyens financiers a obligé les acteurs de terrain à compter sur leurs propres forces. La disparition du ministère relégué au rang de secrétariat d'état toujours sous la hiérarchie étouffante du ministère de l'économie et des finances où règne en maître une technocratie totalement imprégnée de l'idéologie néo libérale et aux politiques d'austérité a sonné le glas de beaucoup d'espoirs.

Le jeune Président et le jeune Premier Ministre n'ont pas un mot sur l'Economie Sociale et Solidaire. Leur discours économique renvoie à de vieux concepts économiques dépassés, telle la dévotion à Dame Croissance, l'allégeance au tout marché et au libre échangisme. A. SMITH et RICARDO sont toujours d'actualité, plus que JL LAVILLE ou T. PARRIQUE. Les belles promesses ne suffisent plus ; il faut désormais des actes et des moyens financiers, faute de quoi il nous faudra bâtir une réponse politique radicale permettant, 40 ans après 1981, de vraiment « changer la vie » ■

Services publics, Économie sociale et solidaire

(Les propositions du Conseil économique et social européen)



La Présidence belge du Conseil de l'Union européenne (1^{er} semestre 2024) a demandé au Conseil économique et social européen (CESE) son avis sur la refonte du marché intérieur à la lumière de l'accélération de la double transition de l'Union vers une économie verte et numérique et sur l'élaboration d'une stratégie industrielle européenne qui fasse de l'industrie l'épine dorsale de l'économie européenne.

Cet avis exploratoire du CESE, élaboré avec comme Rapporteuse Sandra PARTHIE et Corapporteur Alain COHEUR a été adopté le 17 janvier 2024 sous le titre « *Nouvelle stratégie européenne pour le marché intérieur : aider nos entreprises à relever les défis technologiques, sociaux, environnementaux et de concurrence* ». <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/elaborer-une-nouvelle-strategie-europeenne-pour-le-marche-interieur-aider-nos-entreprises-relever-les-defis>

Pour le CESE, « une stratégie pour l'avenir du marché intérieur devrait se concentrer sur plusieurs éléments : une politique industrielle européenne, un environnement propice aux entreprises et notamment aux PME, les entreprises de l'économie sociale, le soutien public au projet européen, des services d'intérêt général convenablement organisés et efficaces et des mesures visant à préserver et développer notre modèle social ».

Parmi ses propositions figurent deux domaines essentiels : les Services d'intérêt général – terme européen correspondant aux services publics – et l'économie sociale et solidaire que nous reproduisons ici comme points d'appui pour les mettre au cœur des débats des élections du parlement européen du 9 juin

Services d'intérêt général

Il existe, en complémentarité avec le développement des initiatives entrepreneuriales et des politiques publiques, des services d'intérêt général (SIG) qui visent à garantir le droit de chaque habitant d'accéder à des biens et services essentiels, mettent en œuvre des solidarités, assurent la cohésion économique, sociale et territoriale et prennent en compte le long terme ainsi que les intérêts des générations futures¹. Le marché intérieur a besoin de SIG en tout point du territoire européen. Ils représentent 25 % du PIB de l'UE et 20 % de l'emploi total et fournissent des infrastructures de transport, d'énergie, de communication, d'accès à l'eau et d'assainissement, un système d'éducation en prise sur les recherches, un système de santé fondé sur la prévention et l'accès universel aux soins, un contexte garantissant la sécurité et la justice, des conditions décentes de vie, de logement et de subsistance.

Les SIG sont reconnus dans l'éducation, la culture, le logement et l'aide aux sans-abri, les soins de longue durée, l'inclusion des personnes handicapées et les soins de santé. Les autorités des États membres ont la compétence générale pour définir, « fournir, faire exécuter et organiser » les SIG. Ils ont le libre choix des modes de gestion — interne ou déléguée — ainsi que du statut des entreprises qui exécutent ces missions de service public.

Eu égard au rôle vital joué par le secteur hospitalier dans la vie quotidienne et pendant les périodes de problèmes aigus de santé publique (COVID-19), il est essentiel que la politique de concurrence et les règles en matière d'aides d'État soient appliquées dans le respect des prérogatives des États membres en matière de définition des objectifs nationaux de santé publique et pour l'ensemble des modèles socio-économiques régissant le secteur hospitalier, sans entraver le bon fonctionnement du marché intérieur. L'application des règles de concurrence de l'UE (notamment celles relatives aux aides d'État) aux services de santé doit tenir compte du fait qu'ils fournissent un service qui répond à l'intérêt général de la société en tenant compte notamment des principes de cohésion et de solidarité dont ils sont l'un des principaux vecteurs.

Quinze ans après l'entrée en vigueur du nouveau traité, aucune initiative législative n'a été proposée par la Commission sur la base de l'article 14 du TFUE. Le temps est donc venu de faire un bilan de l'action de l'UE dans le domaine des S(IE)G et de **donner un effet utile à l'article 14 et au protocole n° 26 du TFUE**.

Le CESE demande à la Commission européenne de procéder à une évaluation approfondie du fonctionnement des S(IE)G et de leur impact, en examinant :

- les conséquences de la libéralisation des SIEG en matière de cohésion économique, sociale et territoriale en termes de qualité, d'accessibilité, d'adaptabilité et de rapport prix/service;
- la nécessité éventuelle de créer des instruments européens d'intervention publique dans les secteurs de SIEG et/ou l'établissement de services publics européens fonctionnels²;
- l'identification possible d'une catégorie autonome de services sociaux d'intérêt général (SSIG) avec un régime élargi par rapport à l'état du droit positif en termes de solidarité et de justice sociale.

La recherche d'une autonomie stratégique ouverte commande la mise en place d'un programme ambitieux de modernisation et de conditions-cadres dans les secteurs stratégiques des SIEG: énergie et matières premières clés; mobilité et transports publics; eau, assainissement et ressources hydriques; télécommunications et accessibilité numérique; etc.

Recommandations spécifiques pour les SIEG

Le CESE demande:

- qu'un plan européen 2024-2029 pour les secteurs stratégiques des SIEG soit lancé dans le cadre de la mise en place de l'autonomie stratégique ouverte de l'UE;
- qu'au sein du prochain collège, un commissaire soit chargé du plan stratégique 2024-2029 pour des SIEG sûrs, de qualité et durables, et que soit confié à une agence européenne le soin d'observer l'évolution des obligations de service public et du service universel des SIEG;
- un opérateur européen pour le réseau de transport d'électricité à très haute tension et d'interconnexion transfrontière;
- l'étude de la création d'opérateurs européens pour les réseaux transeuropéens de transport ferroviaire à grande vitesse;
- une définition claire des missions et obligations de service public de Galileo;
- l'accès pour toutes les parties prenantes aux résultats de la recherche financée par des fonds publics.

L'économie sociale et solidaire et de la société civile

Il n'existe pas de cadre juridique pour l'économie sociale ou les services sociaux d'intérêt général (SSIG). Pourtant, ils sont une composante à part entière de la nouvelle stratégie industrielle européenne, à égalité et en complémentarité avec les initiatives entrepreneuriales, l'action publique ou les services d'intérêt général. Leur mise en œuvre repose souvent sur la mobilisation de la société civile, sur le bénévolat et sur de multiples formes d'entreprises de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, entreprises sociales ou associations). Ils ont pour finalité d'apporter des réponses aux besoins sociaux et sociétaux de chaque habitant, de chaque acteur, de chaque collectivité, de chaque territoire.

En vertu de l'article 54 du TFUE, le droit de l'UE reconnaît deux types d'entités: d'une part, celles à but non lucratif qui recouvrent exclusivement les organisations ayant une activité économiquement désintéressée, et d'autre part, les entreprises, parmi lesquelles figurent principalement les sociétés commerciales. Or, les entreprises de l'économie sociale (EES) ne poursuivent pas d'objectif de maximisation ou de rentabilité du capital, mais un objectif social³. À plusieurs occasions, le CESE s'est exprimé sur le besoin d'une prise en compte effective de la diversité des formes d'entreprises dans la réglementation de l'UE.

Il faut aller vers la formalisation d'un cadre européen légal pour les services sociaux d'intérêt général (SSIG) qui respecte le pouvoir d'appréciation des États membres pour organiser et financer les SSIG, et porter un cadre juridique spécifique reconnaissant le rôle qu'occupent les entreprises de l'économie sociale en tant que prestataires de services.

Si le bon fonctionnement des SSIG est essentiel pour renforcer la confiance des citoyens dans la capacité d'action de leur gouvernement, il est essentiel de créer un véritable sentiment d'identité européenne afin d'accroître le soutien à l'intégration européenne dans son ensemble. L'introduction d'un service civil et social paneuropéen pour tous les jeunes Européens pourrait être une option pour améliorer la compréhension des besoins des autres peuples, pays et cultures.

¹ Parmi les nombreux avis et contributions du CESE, voir «La cocréation de services d'intérêt général comme contribution à une démocratie plus participative au sein de l'UE», [JO C 486 du 21.12.2022, p. 76](#).

² À l'instar de ce que pourrait être une agence européenne d'approvisionnement pour certains produits sanitaires, en énergie ou autres.

³ [JO C 282 du 20.8.2019, p. 1](#).

> Carnets de campagne



L'émission **Carnets de Campagne**, de France-Inter, est le rendez-vous des solutions d'avenir à toutes les questions de vie, de consommation, de formation, de santé, de production, de culture ou d'habitat.

> [Présentation](#) : [Dorothee Barba](#) > [site web](#) : [franceinter.fr](#)

Du lundi au vendredi, de 12h30 à 12h45.

> L'âge de faire



L'âge de faire est un mensuel national indépendant, édité par une entreprise coopérative (SCOP).

Chaque mois, il relaie les initiatives visant une réappropriation citoyenne de l'économie, la création de lien social, un mode de vie plus écologique.

L'âge de faire refuse la publicité.

> [vous abonner à notre site web](#)

> Miroir Social



Miroir Social est un média double face :

- participatif pour permettre à l'ensemble des membres de [publier gratuitement](#), avec validation préalable
- journalistique pour développer des [contenus complémentaires](#) sur abonnement

Sur les 14 000 membres du média : - 42 % représentent le personnel - 35 % représentent les directions - 23 % représentent

des intervenants externes.

▪ **Les services** : - [Publiez gratuitement sur le média](#) - [Nos productions journalistiques sur abonnement](#) - [Parrainez nos rencontres](#) - [Accompagnement éditorial](#) - [Communiquez sur le média](#)

▪ **L'équipe** : - Rodolphe HELDERLÉ, Fondateur et responsable éditorial (06 60 97 59 85) - Jacky LESUEUR, Responsable des partenariats (06 24 06 42 91)

> [Accéder à la plateforme](#)

Agenda

> 23^{èmes} Rencontres du RIUESS



Le Réseau Inter-Universitaire de l'ESS (RIUESS) tiendra ses 23^{èmes} Rencontres à Metz, du 22 au 24 mai 2024, sur le thème: [L'ESS hors la loi : Quels projets politiques pour l'Économie sociale et solidaire ?](#)

Créé début 2000 et structuré en association depuis 2015, le Réseau Inter-Universitaire de l'ESS (www.riuess.org) rassemble aujourd'hui une centaine de chercheur.e.s et enseignant.e, chercheur.e.s francophones rattachés à plus de cinquante universités et dix chaires en ESS en France. Il accompagne les coopérations intellectuelles entre chercheurs et enseignants-chercheurs travaillant sur l'ESS, le renforcement des liens entre recherche et structures de l'ESS et la mise en place de formations universitaires en ESS, de la licence au doctorat.

Les Rencontres du réseau sont devenues au fil du temps un moment incontournable pour l'ESS en France.

Après les succès de l'édition de Bordeaux et de celle d'Avignon, avec plus de 300 participant.e.s, les 23^{es} Rencontres conduiront à s'interroger sur le rôle politique de l'ESS pour faire face aux défis climatiques, sociaux et économiques.

Dix ans après la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, les XXIII^{es} Rencontres du RIUESS 2024 proposent, dans ce contexte d'anniversaire, d'en faire le bilan et de réfléchir au projet de société que pourrait porter l'ESS à l'heure des crises systémiques.

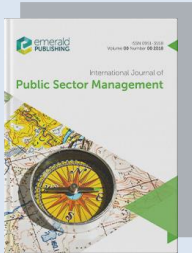
L'Institut français du Monde associatif a décidé de s'associer à ces rencontres.

> Un appel à communication est disponible sur le site du réseau : <http://riuess.org/riuess2/wp-content/uploads/2023/10/AAC-23e-Rencontres-RIUESS-Metz-22-24-mai-2024.pdf>

> Appel à communications

• Gouvernance et imputabilité (Gouvernabilité) des valeurs multiples des corporations municipales

(Appel à communications pour [la Revue Internationale de Gestion du Secteur Public](#))



Des sociétés municipales (MC) ont été créées dans différentes parties du monde pour fournir des services publics locaux (tels que les infrastructures, les services publics, l'éducation, les soins de santé, les services culturels et sociaux) sous l'influence des doctrines du nouveau management public (NMP) et des doctrines néolibérales associées. idéologies (Thynne, 1994 ; Grossi et Reichard, 2008). Leur nature organisationnelle hybride implique que leur gouvernance est imprégnée d'une multiplicité de valeurs. Sujets intéressants, mais ne se limitant pas aux questions suivantes :

- Comment pouvons-nous conceptualiser, évaluer et mesurer les multiples valeurs et performances des MC ?
- Comment des valeurs multiples façonnent-elles les pratiques de gouvernance et de responsabilisation, et inversement, dans les pays membres ?
- Comment les pratiques de gouvernance et de responsabilisation visent-elles à faire face à la multiplicité des valeurs dans les pays membres ?
- Comment les gouvernements peuvent-ils garantir que les valeurs sociétales et publiques ainsi que la création de valeur soient protégées ?
- Comment les acteurs de l'entreprise (c'est-à-dire les membres du conseil d'administration, les auditeurs, les contrôleurs, les responsables de la RSE, etc.) travaillent-ils pour créer des pratiques de gouvernance et de responsabilité dans les pays membres ? Comment est-il possible de protéger les valeurs publiques dans un contexte où les valeurs et les acteurs sont multiples ?
- Comment les citoyens et autres parties prenantes peuvent-ils être impliqués pour créer des pratiques de gouvernance participative et de responsabilisation dans les pays membres ?
- Quels sont les effets de l'hybridité des MC sur la création de valeur et les formes de pratiques comptables et de responsabilisation ?

> Date limite de soumission des manuscrits : 31/05/2024 > Plus d'infos : [ICI](#)

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*
créée par le professeur Edgard MILHAUD, il y a plus d'un siècle.

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :
économie publique et économie sociale et solidaire.

Ses travaux se réalisent

à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt collectif, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est constitué de sections nationales et de membres associés.

La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales.
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,
organismes à gestion paritaire et syndicats.

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres.
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles.

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD.

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : administration@ciriec-france.org

www.ciriec-france.org

